



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

Arrêté fixant un itinéraire de détournement de la circulation
A BRISCOUS-BOURG
N° A 151-2025

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu la loi du 5 avril 1884,
Vu l'article 98 du code de l'Administration Communale,
Vu le code de la Route et notamment l'article R 225.

Considérant qu'il convient d'interrompre la circulation et le stationnement **le samedi 13 décembre 2025 et dimanche 14 décembre 2025** dans l'agglomération du bourg sur le CD 351 dite chemin du village dans la portion comprise entre la pharmacie et le rond-point de Plaza-Ondoia, la contre-allée longeant le restaurant Joanto ainsi que le parking communal LARRE.

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de fixer un itinéraire de détournement de la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : Sur le CD 351 dans la portion comprise entre la pharmacie et le rond-point de Plaza-Ondoia, la contre-allée longeant le restaurant Joanto et le parking communal LARRE, la circulation et le stationnement seront interdits aux véhicules de toute nature :

- Le samedi 13 décembre 2025 de 12h30 à 19h
- Le dimanche 14 décembre 2025 de 8h30 à 14h.

Article 2 : Les usagers devront emprunter l'itinéraire de détournement suivant :
- RD 936, le CD 21, le CD351, et le chemin Bideberria

Article 3 : Des panneaux appropriés seront mis en place pour indiquer aux usagers les dispositions de l'article ci-dessus.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren.

BRISCOUS le 28 novembre 2025

Le Maire,
Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscouss.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>